Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 056-215601378-20260323-2026_02_03-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 20 mars 2026

| Nombre de membres | | |
|---|---|---|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 23 | 23 | 20 |

| Vote |
|---|
| **A la majorité**<br><br>Pour : 20<br>Contre : 0<br>Abstention : 3 |
| Date de convocation |
| 16 Mars 2026 |
| Date d'affichage |
| 16 Mars 2026 |

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle Jean-Marie PRONO, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

**Présents** : M. MOQUET Alban, Maire, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. SALOMON Gérard, Mme PROST Véronique, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, Mme MOQUET Louise, M. CHEVILLON Jérôme, Mme MARTIN Anna, M. KERMORVANT Fabien, Mme CAZOTTES Julie-Anne, M. LE BARH Ludovic, Mme TOURLET Aurore, M. GOBIN Dorian, Mme COURTIN Henriette, M. BELLEC Bernard, Mme LARUE Laurence, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. POULIQUEN Eric, Mme GOUPIL Françoise, M. GUILLERON Gérard, M. KERRIEN Bernard

**A été nommée secrétaire** : Mme MOQUET Louise

## 2026-02-03 – Fixation du nombre de postes d'adjoints

La création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de six adjoints. Le maire propose à l'assemblée de retenir un effectif de six adjoints.

**Décision**

Le conseil municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré et par 20 voix pour et 3 abstentions,

**Article unique** : Fixe à six le nombre d'adjoints au maire de Monterblanc.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 23/03/2026

Le Maire,
Alban MOQUET

MAIRIE DE MONTERBLANC (Morbihan)

La Secrétaire,
Louise MOQUET